

Comité National des Délégués Relais de la Zone d'Exploitation CFTC



Rappel

PARTICIPATION TRANSPORT

- Prise en charge par l'employeur à hauteur de **50%** des **titres d'abonnement** souscrit auprès des entreprises de transport public.



- Proposition d'une **carte Auchan Carburant** pré-chargée d'un montant de 200 € une fois par an à valoir dans les stations services de l'enseigne Auchan.

Cette carte est facturée 180 € au salarié qui bénéficie ainsi d'un abondement de 20 €.

Les bénéficiaires sont les salariés :

- d'une ancienneté de 6 mois au 1er avril 2019
- présent dans les effectifs de l'entreprise au moment de la distribution des cartes carburants
- qui s'engagent à venir travailler en voiture ou en moto au moins les $\frac{3}{4}$ du nombre de jours de travail annuel

Le salarié bénéficie d'une facilité de paiement avec prise en compte sur fiche de paie pendant 6 mois (6x30 €)



Les Elu(e)s CFTC présent(e)s durant l'été...

PARTENAIRE DE VOTRE VIE PROFESSIONNELLE !